

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI UNA GUIDA DI L'AIUTI CHÌ ISTITUISCE
UNA VALUTAZIONE QUALITATIVA DI I PRUGETTI CHÌ
PONU ESSE SUSTINUTI DA L'ADEC**

**ADOPTION D'UN GUIDE DES AIDES INSTITUANT UNE
ÉVALUATION QUALITATIVE DES PROJETS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AIDÉS PAR L'ADEC**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans la continuité de la délibération n° 21/148 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 « prenant acte du rapport et des propositions en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC », est proposée à l'Assemblée de Corse l'adoption d'un guide d'aides, instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC.

S'il est adopté, ce guide technique sera complété d'une présentation plus accessible à destination des bénéficiaires et des partenaires de l'ADEC.

Notre objectif est de proposer un accompagnement personnalisé, global, transversal, sur le long terme, prenant ainsi en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontés les porteurs de projets : les investissements productifs, d'innovation, d'export, de financement, de création, de reprise et/ou transmission, ou encore de soutien à la création d'emplois.

L'Assemblée de Corse a approuvé le principe qui consiste à privilégier une approche par opportunité en lieu et place d'une approche par éligibilité. Aussi, le rôle de coordination de l'ADEC doit garantir l'appréhension et l'accompagnement des projets par des scénarii simples et articulés autour de rapports d'instruction qui permettront une présentation objectivée au bureau de l'ADEC.

Pour décider de l'opportunité du soutien, trois critères semblent utiles :

- le respect des principes précédemment énoncés (Durabilité de l'économie, Optimisation du capital humain, Innovation productive, Recentrage sur les territoires ruraux, Promotion de notre langue)
- l'analyse de l'entreprise (qualifications du dirigeant, géographie du capital, étude du marché et de la concurrence, activité/rentabilité/structure financière)
- l'étude du projet autour des thèmes suivants : objectifs planifiés, intégration à l'environnement, prévisionnel, plan de financement.

L'investissement productif que le Conseil exécutif souhaite promouvoir regroupe l'ensemble des moyens investis avec pour but d'augmenter le niveau de production d'une entreprise, ou d'une organisation et ainsi accroître son volume ou sa capacité de commercialisation.

Feront l'objet d'une attention particulière, les projets portés dans des zones de l'intérieur, rurales et de montagne.

Il ne s'agira donc pas d'une grille de notation ou d'une grille visant à définir un montant d'aide. L'évaluation est un support qui analysera la valeur ajoutée d'un

projet au regard des moyens que l'ADEC est en capacité de mobiliser afin de répondre aux besoins de l'opérateur concerné.

Dans la pratique, si un projet répond à au moins trois critères de l'évaluation (en fonction de la nature plus ou moins complexe du projet), il sera qualifié pour initier une démarche d'accompagnement, sans préjuger à ce stade de la viabilité du projet et de sa capacité à être financé, cette expertise devant s'opérer et s'affiner au fil de la démarche entreprise.

Les projets qui, à la mobilisation de l'évaluation apparaissent insuffisamment qualitatifs au regard de ce dernier feront faire l'objet d'un rejet avec néanmoins une suggestion d'orientation (par exemple vers les outils financiers) sans action ultérieure de l'Agence : au cas où les projets ne remplissant pas au moins trois critères, le porteur de projet est orienté par les services de l'ADEC et ses partenaires vers d'autres dispositifs de soutien, ou accompagné pour retravailler son projet.

Pour le cas où trois critères au moins sont remplis, le projet est accompagné par les services de l'ADEC pour rechercher l'optimisation des autres dispositifs susceptibles d'être mobilisés hors guide des aides.

Tout projet pertinent au regard de l'évaluation qualitative appliquée (voir tableau ci-dessous) et selon sa nature pourra éventuellement trouver une correspondance au sein des dispositifs de l'ADEC, voire auprès des régimes communautaires, en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.